

## REUNION DU 02 MARS 2010

Le deux Mars deux Mil dix à 20 heures 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Michel BAR, Maire.**

**ETAIENT PRESENTS** : M BAR, Mme AUBRY, M VALLEE, M CHENNEVIERE, M. LEMUNIER, Mme GUILLEMETTE, M HUARD, Mme JOURDAN, M. SOULARD, Mme MAUPAS, M RENARD, M VICTOR.

**ABSENTS EXCUSES** : M FERREY, (1 pouvoir)

**DEMISSIONNAIRES** : Mme BOULAN, Mme SOHIER

**Secrétaire de séance** : Michel VALLEE

### **Compte Administratif 2009 (C.C.A.S)**

Lecture est faite du Compte Administratif qui se résume comme suit :

#### **Fonctionnement dépenses :**

Op. de l'exercice 2009 3 218,00

Recette de l'exercice 3 426,00

Résultats reportés + 648,28

---

4 074,28

### **Budget primitif 2010 (C.C.A.S)**

Dépenses 4 281,78

Recettes 3 425,50

Résultat reporté 856,28

---

4 281,78

### **Compte Administratif 2009 (Commune)**

#### **Section Fonctionnement**

Recettes 1 017 489,44

Dépenses 786 564,47

---

Résultat de l'exercice + 230 924.97

Résultat de l'exercice précédent + 535 141,24

---

Résultat cumulé au 31/12/2009 + 766 066,21

## **Section Investissement**

Recettes	1 958 666,84
Dépenses	3 514 061,70
Résultat de l'exercice	<b>- 1 555 394,86</b>
Résultat de l'exercice précédent	1 380 589,90
Résultat cumulé au 31/12/2009	- 174 804,96
Restes à réaliser dépenses	- 234 998,47
Restes à réaliser recettes	+ 28 320,73
Besoin de financement	<b>-381 482,70</b>

### **Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement**

A l'apurement du déficit d'investissement (compte 1068)	<b>381 482,70 €</b>
A l'excédent reporté (compte 002)	<b>384 583,51 €</b>

## **Budget Primitif 2010 (commune)**

### **Section fonctionnement**

Dépenses	1 340 133,59
Recettes	1 340 133,59

### **Section investissement**

Dépenses	1 503 716,53
Recettes	1 503 716,53

Le niveau de contrôle du budget a été décidé au chapitre.

Les taxes restent inchangées.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2010.

## **Exonération loyer boucherie**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'exonérer de 12 mois le loyer de la boucherie, en tenant compte d'une part de la mise à disposition des locaux seulement le 1<sup>er</sup> avril et d'autre part du règlement par Monsieur GODEFROY de différentes factures dont EDF qui auraient du être réglées par la Commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité d'accorder à Monsieur et Madame GODEFROY l'exonération des loyers de la boucherie pour l'année 2009.

## **Arrêté sens interdit vélo Rue Georges Moteley**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans une zone limitée à 30km/h, les vélos sont autorisés à prendre les sens interdits. Dans la Rue Georges Moteley il est particulièrement dangereux pour les cyclistes de la descendre. Monsieur le Maire propose de prendre un arrêté interdisant cette rue aux véhicules et aux vélos. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre cet arrêté.

## **Numérotation Lotissement de la Crête**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour faciliter la distribution du courrier, il y a lieu de numéroter le nouveau lotissement de la Crête. Il est donc décidé de procéder à la numérotation comme suit : pair à droite et impair à gauche, voir plan annexé à la délibération. Ce lotissement recevra officiellement la dénomination suivante : Lotissement de la Crête.

## **Tarif location foyer**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de location du foyer municipal pour le week-end est de 152,44 € depuis le passage à l'Euro. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'arrondir ce tarif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de porter le montant de la location à 150€ pour le week-end.

## **Mise en conformité de l'installation électrique des cloches**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors des travaux d'électricité de l'église, la mise aux normes a été faite partout sauf sur l'alimentation des cloches. Il faut donc intervenir pour sécuriser ainsi l'ensemble. Un devis est proposé pour 4000 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le montant du devis.

## **Travaux cimetière : demande de subventions**

Monsieur le Maire présente des devis d'entreprises concernant l'aménagement du cimetière de Clécy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter les devis des entreprises suivantes :

Entreprises	Travaux	Montant HT
Ferrari Gino	Construction d'un local technique	6 432.30 €
Ferrari Gino	Pose et fourniture de grilles métallisées Ancrage pour pose de 5 grilles d'entrée du cimetière	3 320.00 €
SAS Gauquelin	Monument du soldat Fouques, Fourniture et pose de 2 cuves, Fourniture et pose de plaque gravée,	3 067.00 €
SAS Gauquelin	Pose d'un columbarium et aménagement d'un jardin des souvenirs	3 458.50 €
	<b>TOTAUX</b>	<b>16 277.80 €</b>

⇒ D'autoriser le Maire à faire les demandes de subventions

⇒ De charger le Maire d'effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette opération.

## **Accueil de Loisirs Sans Hébergement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Base Lionel Terray ouvre un accueil de loisirs sans hébergement en collaboration avec la Commune. Pour obtenir une aide au financement par la Caisse d'Allocations Familiales, la Commune doit signer un contrat « Enfance et Jeunesse ». Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat avec la CAF.

## **Questions diverses**

↳ Convention Présence Verte : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'existence d'un Service de Téléassistance dont peuvent bénéficier les personnes âgées ou handicapées.

Il s'agit ainsi de répondre dans le cadre d'une politique de maintien à domicile aux difficultés de la vie quotidienne liées à l'isolement, la maladie, l'insécurité.

Ce service est dénommé **Présence Verte**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- décide de passer une convention avec l'Association Présence Verte des Côtes Normandes et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

↳ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une cinquantaine de motards vont séjourner à la Base Lionel Terray au moment de la Fête de la Saint Pierre, ils se proposent de faire une retraite aux flambeaux le samedi soir.

↳ Après les travaux de canalisation d'eau il faut prévoir la réfection d'enrobé sur les « dos d'ânes » pour cela il y a le choix entre du tarmac rouge à 65 €/m<sup>2</sup> ou tarmac noir à 15 €/m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal opte pour le tarmac noir.

↳ Les personnes qui participent toutes les semaines à la pétanque demandent si il y a possibilité d'avoir un abri.

**La séance a été close à 23H15**